



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 53192

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques relatif aux « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires ». Concernant la coopération entre les bibliothèques territoriales et les établissements scolaires autour du développement de la lecture, le rapporteur recommande de confier à la Bibliothèque nationale de France (BNF) une mission spécifique de développement de ressources pédagogiques en rapport avec ses collections. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'action de la Bibliothèque nationale de France (BnF) en matière d'éducation artistique et culturelle, en particulier par le biais de son service de l'action pédagogique au sein de la direction de la diffusion culturelle, a été exposée dans un rapport remis à la ministre de la culture et de la communication à la fin de l'année 2013 par l'établissement public. Plusieurs éléments de ce rapport sont mentionnés dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques concernant les « relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires ». Outre l'offre culturelle en direction du public scolaire et les nombreuses formations proposées aux enseignants, une importante documentation pédagogique est déjà élaborée par la BnF. Les enseignants peuvent disposer d'expositions sur affiches ou itinérantes et de dossiers pédagogiques permanents ou liés à une exposition. Ces ressources se déclinent en version numérique et sont mises en valeur par la création du nouveau portail classes.bn.f.fr, qui donne accès à environ 80 000 pages de ressources pédagogiques en ligne, indexées par discipline et par niveau d'enseignement, dont la Bibliothèque numérique des enfants qui comporte un « Coin des enseignants ». Cette offre conséquente spécifiquement destinée aux enseignants est complétée par les ressources du Centre national de la littérature pour la jeunesse au sein de la BnF. Enfin, la BnF a engagé avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche une réflexion sur sa présence dans les Espaces numériques de travail (ENT), qui doit se concrétiser par une première expérimentation du référencement de ses ressources pédagogiques dans le réseau des ressources CORELYCE qui alimentent les ENT des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Le ministère de la culture et de la communication sera attentif à ce que les efforts significatifs déjà entrepris continuent d'être développés dans le même sens.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53192

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3131

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6135